



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

loyers

Question écrite n° 99892

Texte de la question

Mme Anne Grommerch attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur le dispositif Scellier. En effet, depuis le 1er janvier 2011, les plafonds de loyer mensuel applicables à ce dispositif sont revus à la baisse. Elle souhaite savoir le montant des nouveaux plafonds de loyers par zone et savoir si ce nouveau barème sera applicable aux nouveaux locataires des achats en Scellier en 2009 et 2010.

Données clés

Auteur : [Mme Anne Grommerch](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99892

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2011, page 1387

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)